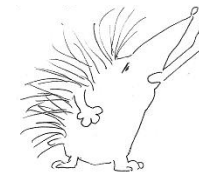


Charte du vivre ensemble

ÉCOLE MARCEL CALLO



Obligations

- ❖ Je dois être présent dans ma classe tous les jours où il y a école, sauf si je suis malade, ou pour une autre raison exceptionnelle. Un de mes parents doit prévenir l'école le plus vite possible.
- ❖ Chaque jour, je dois avoir tout mon matériel de travail en bon état, il peut m'arriver d'en oublier exceptionnellement.
- ❖ Chaque jour, en classe et à la maison, je dois faire le travail demandé. Il peut m'arriver de rater mais je dois toujours essayer.
- ❖ En classe, je dois écouter mon enseignant (e) et travailler dans le calme.
- ❖ Sur la cour, je respecte les règles de vie sur la cour (voir le document : « Les règles de vie sur la cour »).
- ❖ Au restaurant scolaire, je dois me tenir correctement, manger proprement et parler calmement sans crier.



Lieu et matériel

Je suis responsable du matériel que j'utilise et de la propreté des locaux (utiliser les poubelles, laisser les toilettes propres).

Maîtrise de soi

- ❖ Dans les vestiaires, dans les rangs et lors de déplacements en groupe, je ne cours pas et je ne bouscule pas pour ne pas risquer d'accident.

- ❖ J'utilise la parole, les mots polis et un ton aimable pour communiquer avec les autres.
- ❖ Il peut m'arriver d'être fatigué, énervé. Je dois accepter l'intervention de l'adulte qui a pour but de m'aider à me calmer.

Intégrité

- ❖ Mon corps m'appartient et aucune autre personne ne peut y toucher, sauf si j'ai besoin de soin.
- ❖ Les toilettes constituent un espace « à part » où je me rends seul, en priorité pendant les récréations. Les toilettes ne sont pas un espace de jeu.
- ❖ Je fais attention à mon contact avec les autres : certains gestes trop agressifs ou trop câlins blessent ou rendent mal à l'aise.
- ❖ Je ne peux pas obliger d'autres élèves à faire des choses qu'ils ne veulent pas faire.
- ❖ Si je me sens obligé par un autre élève (ou plusieurs) de faire quelque chose que je ne souhaite pas ou qui est interdit, je demande de l'aide à un adulte.

Biens personnels

- ❖ Je suis responsable de mes affaires.
- ❖ Si j'apporte quelque chose de chez moi (voir la liste des jeux autorisés), aucun autre élève ne peut m'obliger à lui prêter, et j'accepte le risque qu'il soit cassé ou perdu, ou confisqué par un adulte si je ne l'utilise pas correctement.
- ❖ Prendre quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre sans le lui demander s'appelle « un vol ». Aussi pour emprunter un objet, je dois toujours demander l'autorisation à la personne qui le possède.
- ❖ Je n'ai pas le droit d'apporter des sucettes, bonbons, et chewing-gums.

Tenue vestimentaire

- ❖ J'arrive à l'école avec une tenue adaptée à la vie scolaire et à la météo. Je ne viens pas habillé avec des vêtements trop courts (mini-shorts, mini-jupe, mini-hauts).
- ❖ Je porte des chaussures adaptées aux différentes activités scolaires (récréation, activités sportives). Pour ma sécurité, je ne mets pas de tongs.



Liste des jeux autorisés sur la cour en primaire

- ❖ Élastiques
- ❖ Billes (pas plus de dix billes dans un petit sac à l'arrivée le matin)
- ❖ Cordes à sauter
- ❖ Petites voitures et figurines tenant dans la poche
- ❖ Scoubidous
- ❖ Carnet à dessin ou d'écriture et crayon de bois ou de couleur
- ❖ Petite balle rebondissante
- ❖ Livre

Sanctions

- ❖ Lorsque le comportement d'un élève nuit au climat de travail, il peut être mis à l'écart dans une autre classe. Cette mise à l'écart entraînera une sanction (travail supplémentaire ou retenue après la classe à 16h30).
- ❖ Entretien individuel : à la demande de l'enseignant, un élève peut être convoqué chez la directrice au sujet de son comportement scolaire (coups, insultes, manque d'implication). Cet entretien a pour but d'établir un ou des objectifs de réparation et de réussite. Au bout de

trois retards, les parents seront informés par écrit, et l'élève récupèrera le temps perdu à partir du 4^{ème} retard.

- ❖ Lorsque les sanctions énoncées ne permettent plus à l'élève de se repositionner dans le fonctionnement réglementaire, ses parents sont convoqués pour rencontrer l'enseignant et la directrice. Des décisions sont prises ensemble pour tenter d'améliorer la situation.
- ❖ En cas d'échec répété de cette démarche, il peut être décidé d'une suspension de l'accueil en classe ou à l'école pour trois jours maximum.

Règlement actualisé le 31 août 2019

Pour l'équipe pédagogique,
La directrice, Hélène Lampérière
Signature de l'élève :